

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 FEVRIER 2011

Présents : M. TRON, M. PRIVAT, Mme FERNANDEZ DE RUIDIAZ, M. MONFRAY, Mme GRUEL, Mme DE YOUNGMEISTER, M. BATESTI, Mme BOURCHET, Mme DIDELOT, Mme BOUBY, M. DESPOUY, Mme ARNAUD, Mme LEVIEUX, M. GIOVANNACCI, M. ARFI, M. DESAULLE, Mme MANANDHAR, M. BARRANCO, M. LEVASSEUR, M. EL-KHABLI, M. PHILIPPE, Mme BERSEILLE, Mme ADELAIDE, Mme HEBACKER, M. LE CORRE, M. GRUBER, M. GROISELLE, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA

Absents, excusés, représentés : Mme KINGUE-EKWALLA représentée par Mme FERNANDEZ DE RUIDIAZ, M. LALANNE représenté par Mme GRUEL, M. BOURDEAU représenté par Mme ADELAÏDE, Mme LELIEVRE représentée par M. TRON, M. CHEVALIER représenté par M. GROISELLE

Secrétaire : Mme ADELAIDE

HOMMAGE A MONSIEUR TOURNIER-LASSERVE

Je vous suggère de vous lever et je vous en remercie. Je voulais simplement en quelques mots vous dire que le 31 janvier 2011, Jean TOURNIER-LASSERVE qui me précédait dans les fonctions de Maire de Draveil est décédé à l'âge de 89 ans. Ses obsèques ont eu lieu le vendredi 4 février 2011.

Comme vous le savez toutes et tous, M. TOURNIER-LASSERVE était magistrat, il s'était installé à Draveil en 1958 et avait été élu Maire en 1965 jusqu'en 1995. Il a exercé simultanément les fonctions de conseiller général du canton de Draveil de 1979 à 1998 puis ensuite de vice président du Conseil Général chargé de la Culture auprès de Xavier DUGOIN. Il a été Président de l'Union des Maires de l'Essonne pendant 18 ans de 1977 à 1995. Je voulais que ce soir, en ouvrant ce Conseil, nous ayons tous ensemble une pensée pour M. TOURNIER-LASSERVE et sa famille. Son investissement et son amour de Draveil étaient unanimement reconnus et personne, à aucun moment, ne peut contester cela. Je veux ce soir que nous ayons une pensée de remerciements à sa mémoire et je vous demande donc de bien vouloir respecter une minute de silence.

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la question supplémentaire suivante :

- Conventions d'objectifs et de financement relatives aux prestations de service versées par la Caisse d'Allocations Familiales pour les équipements de l'enfance

Ce qui est accepté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE

- des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation.

Mme SOROLLA demande en ce qui concerne la décision numéro 10 12 22 : « exercice du droit de préemption sur un terrain en prolongement du Domaine de la Poirée » permettant à la société EDIFICARE de terminer une 4^{ème} phase de son projet immobilier pourquoi la préemption n'a pas pour objectif l'incorporation au domaine communal.

M. le Maire répond qu'il s'agit du désenclavement d'un lotissement en créant une voie nouvelle et propose que le service de l'urbanisme apporte les précisions demandées.

QUESTIONS DIVERSES :

Question de M. BONSIGNORE : Arrêté contre la reprise des expulsions locatives

« J'ai l'honneur de solliciter de votre part la mise en débat et au vote de l'arrêté joint à ce courriel, contre la reprise des expulsions locatives. Comme vous le savez la situation du mal logement s'aggrave - 10 millions de personnes selon la Fondation Abbé Pierre - et le nombre de personnes confrontées à une procédure d'expulsion augmente de façon inquiétante : + 48 % en 10 ans, pour atteindre en 2009, 110 246 décisions de justice et 10597 interventions de la Force publique. Alors que l'Etat a l'obligation de respecter ses engagements nationaux et internationaux - (déclaration des droits de l'homme de 1948, préambule de la constitution de 1946, pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966, loi DALO) - le droit fondamental au logement n'est pas assuré et la pratique des expulsions locatives sans relogement devient l'antithèse du droit au logement. Sur le fond, vous le savez, les expulsions ne règlent rien du tout et coûtent plus cher à la société toute entière que le maintien dans les lieux. Par contre elles portent atteinte à la dignité, à la santé des familles, à la scolarité des enfants, à la justice, à la solidarité et à la citoyenneté. Pour mettre un terme à ces pratiques inhumaines et rétrogrades, la il m'apparaît essentiel que notre ville, comme beaucoup d'autres, s'engage solennellement contre la reprise des expulsions locatives, partout en France et selon les mêmes formes. L'association d'élus à laquelle j'appartiens organisera une journée nationale d'action lundi 14 mars au cours de laquelle je participerai à une conférence de presse pour signer publiquement ou présenter collectivement des arrêtés anti-expulsions. Celui de la ville de Draveil honorerait tout ce Conseil. Pour info, demain 1er mars le groupe communiste du Sénat présentera publiquement une proposition de loi relative « aux expulsions locatives et à la garantie d'un droit au logement effectif ». Le 12 mars, à l'initiative de la CNL et du Résel, les associations appellent à manifester partout en France contre la reprise des expulsions. Le 15 mars le groupe des député-e-s communistes, républicains, citoyens, du Parti de Gauche présentera également une proposition de loi cadre pour : « un service publique du logement, garantissant le droit fondamental au logement pour tous ».

M. le Maire demande : « quel est selon vous le nombre d'expulsions sur Draveil cette année ? »

M. BONSIGNORE dit se souvenir que le nombre était faible au regard sans doute d'un certain nombre de précautions prises par les services sous la houlette de l'autorité municipale et lui en rend hommage. Mais ; il dit situer son intervention dans le cadre de la situation globale en France, et pense que la mobilisation des mairies est essentielle.

M. le Maire précise que le nombre d'expulsions prononcées sur Draveil est extrêmement limité puisqu'il y en a eu 10 en 2010. Il évoque la politique d'accompagnement, mise en place dès 1995, consistant à éviter les procédures d'expulsion. Il dit aussi que les services instructeurs détiennent malheureusement des dossiers de locataires potentiellement expulsables et qu'ils ne l'ont pas été parce qu'il s'y est opposé.

Par ailleurs, il fait remarquer que sur les 10 expulsions, il y en a 1 en juin, 1 en juillet et toutes les autres à l'automne parce qu'il fait extrêmement attention à ce que personne ne puisse se retrouver en situation difficile sous prétexte que l'on arrive à la date du 15. Il dit s'opposer à ce que des expulsions soient prononcées dans les jours qui suivent les dates admises même quand il s'agit de dossiers difficilement défendables.

Il annonce qu'il n'y a jamais eu plus de 20 expulsions prononcées sur Draveil sur une année et plus précisément donne les chiffres de 19 en 2008 et 15 en 2009. Cela dit, il ne soumettra pas cette délibération au vote de l'assemblée parce qu'il ne veut pas d'une règle absolue dans la mesure où il doit y avoir un minimum d'effort consenti. Au regard du marché du logement sur Draveil, il estime qu'il est anormal que des appartements ne puissent pas être loués parce qu'occupés par des gens de mauvaise foi.

Il considère que sur une ville d'environ 30 000 habitants, 10 expulsions sur une année est la démonstration d'une bonne gestion des dossiers.

Question de M. GROISELLE : Fonds de soutien pour l'activité économique par la CASVS

« Je ne m'adresse pas au Maire mais plutôt au Président de la Communauté d'Agglomération.

Fin 2008 et 2009, une crise économique planétaire sans précédent mettait dans le rouge tous les indicateurs économiques de la France.

Pour enrayer les effets dévastateurs de cette crise, le gouvernement issu de votre majorité a mis en place un plan bancale de relance axé essentiellement sur l'investissement dont nous ne voyons toujours pas les effets.

Par déclinaison et sur un plan purement local, vous à la CASVS, avez décidé de mettre en place un fonds de soutien pour l'activité économique afin de permettre des facilités de trésorerie ou d'abonder les fonds de roulements à des entreprises locales connaissant des difficultés majeures.

Pouvez vous éclairer la représentation municipale, des bénéficiaires de ces aides et des critères qui ont prévalu pour de l'obtention de telles aides ? Et quel est le montant alloué à chacun ? »

M. le Maire répond que les éléments de réponse figurent au rapport d'activité présenté au dernier conseil communautaire et que si des éléments supplémentaires venaient à manquer, il n'y a aucune difficulté pour que la communauté d'agglomération réponde.

Question de Mme DE RUIDIAZ : Réforme territoriale

« Je voudrais savoir si vous avez des nouvelles de la part de M. le Préfet concernant la nouvelle carte territoriale. »

M. le Maire dit que loi votée le 16 décembre dernier portant réforme des collectivités territoriales précise le futur contexte des communautés d'agglomération puis cite le décret du 28 janvier 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des différentes Commissions Départementales de Coopération Intercommunale (une commission par département) et en dernier lieu l'arrêté du Préfet de l'Essonne en date du 9 février 2011 portant convocation des électeurs aux élections des représentants des communes et des établissements de coopération intercommunale. Il dit avoir postulé pour siéger à la CDCI et pourra ainsi représenter la commune et la communauté d'agglomération.

Puis, il précise que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale dont l'objectif est de rationaliser les différents EPCI doit être élaboré d'ici le 31 décembre 2011. Il lui reste donc une année pour travailler au futur schéma en concertation avec M. le Préfet et rendra compte en conseil municipal des différents éléments d'appréciation.

Sur un plan plus politique, il dit avoir commencé à travailler avec M. le Préfet et avec plusieurs maires autour d'un concept assez fédérateur et annonce que des maires de la rive gauche appartenant à une famille politique habituellement opposée à la sienne sont venus le solliciter. Il dit être prêt à envisager toutes les alliances possibles ce qui pourrait conduire à un regroupement de quinze à vingt communes.

Question de Mme HEBACKER : Affichage sauvage sur la Ville

« Comme beaucoup de mes collègues, j'ai été interpellé à plusieurs reprises par des Draveillois, choqués et ulcérés, au sujet des affichages sauvages qui pullulent dans la ville. Que peut faire la commune pour mettre un terme à ces pratiques qui dénaturent notre ville et dégradent le mobilier urbain ? »

M. le Maire dit qu'il y a eu ces derniers jours une série d'affichages sauvages et qu'en période électorale le code électoral prévoit en son article 51 que tout affichage relatif à l'élection en dehors des panneaux électoraux est interdit pendant les trois mois précédant le premier jour du mois d'une élection. Sur cette base et compte tenu du fait

que la commune et notamment la Forêt de Sénart ont été l'objet d'affichages divers, variés, et répétitifs pendant des semaines et des mois, ce qui génère des frais pour la commune, il a été décidé d'intenter une action en référé auprès du tribunal de Grande Instance d'EVRY à l'encontre d'un candidat à l'élection des conseillers généraux de mars 2011 ayant procédé à des affichages. Il informe les membres du conseil de la décision du juge de grande instance portant condamnation du candidat au versement d'une amende. Aujourd'hui, il dit être un maire heureux et satisfait que la loi ait été respectée.

Question de M. BATESTI : Avenir de l'hôpital, projet Castor

« Depuis plusieurs semaines les personnels de l'hôpital Joffre/Dupuytren manifestent leur vive inquiétude quant à l'avenir de l'hôpital, à la suite de la remise en cause par l'APHP du montage juridique et financier du projet Castor. Avez vous des informations sur ce dossier et sur les intentions de l'APHP par rapport au devenir de Joffre/Dupuytren et à celui des personnels? »

M. le Maire dit :

« Oui bien sur M. Battesti j'ai des informations à ce sujet. La question est de savoir si ces informations peuvent être données ici et sur quelles bases on peut les transmettre. Je vais vous en donner quelques unes en vous rappelant, comme vous le savez, que le directeur général de l'Assistance Publique est venu deux fois à Draveil, au mois de septembre 2009 et mois d'avril 2010 sur la base d'accords qui ont été conclus entre l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris et les personnels, accords qui projetaient l'évolution du site de Dupuytren après la fermeture du site de Joffre. L'Assistance Publique a donc signé ce document et je ne manque pas de rappeler qu'elle s'est donc engagée.

L'Assistance Publique, par la même occasion, a lancé sans que nous le sachions véritablement, ce que l'on appelle une « coupe pathos ». Evidemment, pour vous qui êtes bien concerné par le sujet, cela peut parler, pour d'autres qui le sont moins la « coupe pathos » parlera moins.

Qu'est ce que c'est une coupe pathos ? C'est une projection sur les équipements d'un hôpital, de ce que sera le besoin dans les années à venir ; on fait une photographie des moyens et des pathologies du moment et on voit s'il y a cohérence entre les deux. Sur cette base, une projection d'investissement est réalisée. L'information que je voulais vous donner est que cette projection devrait permettre d'avoir des résultats au mois d'avril donc d'ici un mois ou deux.

Question deux, de quoi va parler la coupe Pathos ?

Est ce qu'il y a besoin, puisque c'est au cœur de la négociation entre l'AP-HP et les syndicats, d'avoir l'installation de Castor sur le site ?

Pollux se construit sous vos yeux, Castor est le deuxième bâtiment. L'installation de 240 lits de SLD, s'étudie en projection à partir de ce que les personnes actuellement soignées en particulier à Joffre présentent comme symptôme, comme pathologie.

La coupe Pathos va déterminer, et c'est important, je le dis, pour les conseillers municipaux, des paramètres en terme de personnel puisqu'en réalité il y a une corrélation qui peut être établie - je dis qui peut être établie, je ne dis pas qui est établie systématiquement – à partir des projections qui sont faites entre le nombre de lits et les personnels.

Donc il y a aujourd'hui, du fait de l'ingérence dans le dossier de cette coupe Pathos, un nouvel élément qui est celui de résultats concrets qui vont être présentés prochainement.

Est ce que les syndicats de l'hôpital ont eu raison de réagir ? La réponse est oui bien entendu et d'ailleurs je dois dire ici, pour leur rendre hommage, que je travaille dans une relation de confiance avec eux. Je le dis en particulier pour les deux grandes centrales

syndicales qui sont représentées sur l'hôpital dont je tiens régulièrement informés les responsables de ce qui se produit et c'est ce qui s'est passé par exemple tout à fait récemment. Pas plus tard que jeudi dernier, j'ai passé 2 h 30 jeudi matin en réunion avec le ministre de la santé, le directeur général de l'ARS, l'ancien député de Loire Atlantique : Claude Evin, la directrice générale de l'APHP Mireille Faugère, la directrice des soins à la sécurité sociale Annie Podeur. La réunion s'est déroulée dans un climat assez constructif à tous égards et elle m'a permis de dire très concrètement qu'elle était la position de la Ville et qu'elle était la position des organisations syndicales et si j'ai fait ce que j'ai fait au niveau des organisations syndicales c'est parce que je crois pouvoir dire que nous sommes en parfaite osmose les uns avec les autres.

Je n'irai pas plus loin dans la transmission d'informations mais je crois pouvoir dire, avec le soutien des syndicats, il y a eu la semaine dernière une tentative de récupération politique de ce dossier qui a ulcéré les syndicats. Si je vous le dis, c'est parce qu'ils sont venus me le dire et ils ont déposé une lettre, dont j'ai copie, qui permet très concrètement de comprendre .que dorénavant certains essayent, à des fins politiques, de récupérer le dossier y compris en jouant contre les intérêts du site de Draveil. Donc, voilà ce que je tenais à dire, M. Battesti, sur cet incident dont d'ailleurs je crois pouvoir dire qu'il a fait dans la famille politique concernée quelques fissures, quelques dégâts.

Je m'exprimerai quand j'aurai des éléments complémentaires sur le sujet, et je le ferai de telle sorte qu'il y ait un minimum de confidentialité qui soit apportée au dossier dans la mesure où les organisations syndicales en premier, mettent la Ville derrière elles parce que nous sommes totalement solidaires de leur combat. Nous ne souhaitons pas qu'il puisse y avoir in fine un jeu politique à double détente : en premier lieu donner le sentiment que tout le monde est tout à fait d'accord pour défendre les même intérêts et en second lieu ramener ou tenter de ramener la couverture à soi ce qui, vous le concéderez, est pour le moins dangereux.

Donc, telle est la raison M. Battesti pour laquelle je vous le dis, j'aurai l'occasion de m'exprimer dans les prochains jours, pour dire ce que je viens de dire avec quelques détails et en même temps donner des informations complémentaires sur l'évolution du dossier.

Prochaine étape, pour votre information Mesdames et Messieurs, les résultats de la coupe Pathos qui devraient intervenir à la fin du mois de mars et au début du mois d'avril, je dirai le moment venu les conclusions parvenues à ce sujet.

Question de Mme BOUBY : Cambriolages sur Champrosay

« J'ai été interpellé par des habitants du quartier de Champrosay, à la suite des nombreux cambriolages qui ont eu lieu depuis le début de l'année. Face à la recrudescence de l'insécurité sur le quartier, pouvez-vous nous dire quelles mesures ont été prises à la fois par le Commissariat et par la Ville? »

M. le Maire dit que suite à une série de cambriolages ayant eu lieu sur Champrosay ces dernières semaines, une réunion a été organisée à son initiative, le jeudi 10 février, avec les riverains victimes de cambriolage à Champrosay, en présence des représentants des services de police départementaux, du commissariat de Draveil et des élus de la ville.

Ces échanges ont permis de mettre en évidence la concordance des horaires, le désappointement des riverains cambriolés face au manque de réactivité du commissariat de Draveil ainsi que le manque de communication entre les différents acteurs concernés.

Il dit avoir demandé au Directeur Adjoint de la Police en Essonne de bien vouloir prendre toutes les mesures nécessaires et demandera au nouveau commissaire de Draveil de mettre en place un véritable service public pour que les draveillois et

draveilloises obtiennent une réponse adaptée quand ils font l'objet d'agression. Par ailleurs, il dit qu'une meilleure circulation de l'information sur le quartier de Champrosay a permis des arrestations dont une personne en flagrant délit.

En conclusion, il rappelle les mesures qui vont être prises au niveau communal dans le cadre du prochain budget en particulier avec l'installation de la vidéo-protection

M. le Maire aborde l'ordre du jour.

DELIBERATION N° 11 02 015 – DEBAT D'ORIENTATION BUD GETAIRE

M. le Maire

I.) Situation financière de la commune

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	31 081 904,92	42 027 398,93
Section d'investissement	21 289 130,67	13 928 388,96
Total	52 371 035,59	55 955 787,89

« Le résultat de l'exercice 2010 s'établit à 3 584 752.30 €.

Il est rappelé que ce chiffre comporte une provision de 2 163 000 €, ainsi qu'une consignation de 1 000 000 € à la Caisse des dépôts relatifs aux contentieux « Unifergie » et « Avenance ».

➤ **Section de Fonctionnement :**

Le budget 2010 en section de fonctionnement a bien été tenu, les recettes ont connu un bon taux de recouvrement de (111,3%). Nous avons donc fait ce que nous avons dit l'année dernière. Aucune augmentation des dépenses de fonctionnement qui n'ait été maîtrisée, cela nous a permis de pouvoir tenir nos équilibres.

De plus, la bonne tenue du marché de l'immobilier sur Draveil a permis de dépasser les prévisions initiales concernant les droits de mutation (126,5%).

Parallèlement la mise en place du « Pass Foncier », dispositif d'accession à la propriété, a permis à 25 ménages primo-accédants de bénéficier d'une subvention de la ville (106 000€ versés par la commune avec un remboursement de 56 000€ de l'Etat).

Les dépenses de personnel ont atteint un montant de 17 049 872,62 €, soit une hausse de 3,2%, liée principalement à l'ouverture de la crèche « La farandole » en septembre 2010 pour 212 000 € ainsi qu'à une augmentation des activités d'animation sur le secteur périscolaire et la maison de quartier pour 78 000 €.

➤ **Section d'investissement :**

Pour l'année 2010, les recettes ne couvrent pas les dépenses pour deux raisons.

D'une part, les recettes sont inférieures aux dépenses parce que notre programme est tout à fait ambitieux sur l'année 2010 ; c'est vrai pour les travaux de l'église Saint-Rémi, l'ouverture de la crèche Farandole, la livraison de la première phase de rénovation du groupe scolaire de Mainville et d'importants travaux de voirie (rue Brossolette).

D'autre part, nous avons une diminution assez forte des aides apportées, en investissement sur nos projets, de l'ensemble des partenaires et, à ce titre. Je tiens à préciser que la remise en cause, par le Conseil Général, du Contrat Triennal, qui est devenu un Contrat Quinquennal, alourdit évidemment le montant global de chacun des projets. Je rappelle que le Contrat Triennal de 5 000 000 € a été remplacé par un Contrat Quinquennal de 3 000 000 €.

Il résulte pour l'année 2010 des agrégats financiers de la commune qui sont excellents.

D'abord, nous avons un résultat de l'ordre de 3 600 000 €, c'est-à-dire le solde de notre excédent de fonctionnement et du déficit d'investissement, ce qui nous a permis de ne pas avoir recours à l'emprunt. Nous avons diminué très substantiellement notre ratio « dette/habitant » à 662€/ habitant sur Draveil contre 1051€ en moyenne pour les communes de la même strate.

Tout cela avec une imposition très faible. Par exemple : le taux de la taxe d'habitation à Draveil est de 15,30, et celui la taxe foncière est de 15,76. Par comparaison avec une ville de la même strate, la taxe d'habitation est de 17,97, et la taxe foncière 23,62. L'écart est de 8 points de moins à Draveil pour la taxe foncière par rapport aux communes alentours et 2,5 points pour la taxe d'habitation. Si l'on fait des comparaisons sur une période plus longue entre collectivités territoriales : sur la période 2005-2010, l'endettement de la commune a diminué de 36 %, pour la Région Île-de-France il a augmenté de 41 % et pour le Conseil Général, l'augmentation est de 43 %

Malgré ces marges de manœuvre, nous devons rester prudents en particulier dans le domaine de l'investissement.

➤ **Le contexte socio-économique**

Les prévisions économiques tiennent compte d'une reprise estimée à 1.6% sur l'année 2011. Parallèlement, l'action gouvernementale s'inscrit dans la continuité d'un retour à l'équilibre des finances publiques avec comme double objectif :

- la réduction du déficit public à 6% du PIB en 2011.
- la maîtrise des dépenses qui engage l'ensemble des acteurs publics. Elle s'accompagne d'un gel des dépenses de l'Etat en valeur pour les trois prochaines années. Au niveau territorial, les principales dotations réunies dans une enveloppe normée seront reconduites à hauteur de leur montant 2010. Ainsi la DGF doit être aménagée pour tenir compte de composantes qui connaissent une évolution automatique comme l'actualisation annuelle du recensement. Un dispositif en faveur de la péréquation entre collectivités territoriales sera mis en œuvre, qui devrait aboutir à une progression de la D.S.U.

➤ **Orientations municipales pour l'exercice 2011:**

- En section de fonctionnement, la préparation budgétaire s'inscrit dans la continuité des années précédentes avec une volonté affirmée de maîtrise des coûts tout en maintenant la qualité des services offerts aux Draveillois. Il est à noter, sur cette section, une diminution de 3 000 000 € tant en dépenses qu'en recettes, avec le transfert à la Communauté d'Agglomération de la collecte des ordures ménagères.
Je tiens à préciser que nous avons toujours ajusté très précisément le montant global de la TEOM au regard des dépenses de la collecte contrairement à certaines communes qui sont dans la dissimulation. Nous n'avons à aucun moment augmenté la TEOM au-delà de ce que coûte la collecte de telle sorte qu'on puisse avoir un transfert du budget ordures ménagères dans le budget général.
- L'année 2011 verra des efforts importants en matière de sécurité, avec la mise en place de la vidéo protection, comme évoqué sur Champrosay, j'ai demandé à ce que notre programme soit renforcé. Il y aura des caméras dans l'ensemble des quartiers de Draveil. J'ai été frappé de l'unanimité des inquiétudes et des

critiques qui ont été émises à l'égard du manque de réaction du commissariat de Draveil dans les derniers mois et c'est en grande partie à cause de cela que nous avons pris nos décisions. Le budget sur la vidéo protection sera de 350 000 euros co-financé à hauteur de 40% par l'Etat et il y aura une seconde série d'installation après les 20 ou 25 première caméras.

- Nous aurons aussi un engagement communal pour assurer une meilleure couverture numérique (ADSL) sur le territoire draveillois. Parallèlement, les services municipaux continueront leur modernisation : ainsi, à partir de juin 2011, un nouvel accès au portail internet permettra aux familles de procéder directement aux inscriptions scolaires ou au paiement en ligne des prestations Enfance.

➤ **Recettes de fonctionnement :**

- Fiscalité :

Reconduction des taux d'imposition pour les 3 taxes « ménage ». Seule variable, la revalorisation des valeurs locatives fixée à 2% (définie par la loi de finances 2011) ainsi que des variations sur les bases physiques attendues entre 0.5% et 1%.

- Concours de l'Etat :

Compte tenu de la stabilité des concours financiers de l'Etat et de la stabilité de la population Draveilloise, les dotations de l'Etat sont reconduites à hauteur du budget 2010. Je tiens à préciser que dans le Budget de la Ville, cette année comme les années précédentes lorsque j'étais député, nous aurons des fonds supplémentaires. J'apporterai 3, 4 voire 5 points de fiscalité à la Ville, pour des investissements divers et variés, qui me sont octroyés dans le cadre des fonctions électives ou nominatives que j'exerce. Je veux le souligner parce que je tiens à ce que parmi les communes de ma circonscription, Draveil soit bien dotée.

- Autres recettes :

➤ Suite à une augmentation de la fréquentation des structures de l'enfance et petite enfance, due à l'ouverture de la Farandole, les produits des services vont connaître une augmentation de 15% par rapport au budget 2010 qui compensera une partie des dépenses supplémentaires.

➤ **Dépenses de fonctionnement :**

Je suis très soucieux que nous ayons une parfaite maîtrise des dépenses de fonctionnement dans la masse globale. Chaque année vient s'imputer sur notre budget une augmentation irréfragable liée aux dépenses de personnel. C'était 3,2 % dans le budget 2010, il y aura une augmentation certainement de même nature en 2011 et cela quelque soit les mesures annoncées pour 2012

En matière de personnel, le budget intègre les principaux éléments d'augmentation :

- un « Glissement Vieillesse Technicité (GVT) évalué à 153 000 €
- la revalorisation des grilles pour les agents de la catégorie B : 20 000 €
- le recrutement d'agents à Draveil Sécurité : 60 000 €
- le coût du multi accueil « La Farandole » en année pleine : 590 000 €

Nous avons donc une dépense de personnel qui va venir impacter notre budget de fonctionnement d'où la nécessité de faire des économies sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement puisque nous n'augmenterons pas les impôts.

Par ailleurs, les provisions et annulations de titre pour les contentieux Avenance et Unifergie sont maintenues à hauteur de 2 163 000 € de provisions, tant que les procédures ne sont pas arrivées à leur terme définitif.

➤ **La section d'investissement :**

L'année 2011 marquera la fin des opérations de rénovation du groupe scolaire de Mainville et de l'église St Rémi (terminée en fin d'année) ainsi que le début d'une phase d'étude pour le groupe scolaire Jaurès.

La refonte de la carte scolaire s'accompagnera de travaux, dès 2011, pour les écoles Pierre et Marie Curie, Mazières et Brossolette.

Concernant les équipements sportifs, nous aurons plusieurs arbitrages à rendre en investissement. La question de la rénovation de la piste d'athlétisme du stade Fournier pour un coût de 400 000 euros se pose. Suite à une erreur de conception, les études de sol n'avaient pas été faites, nous avons tous les 2, 3 ans des travaux à faire. Nous avons également une réhabilitation à envisager sur le gymnase de la citadelle, et des travaux d'extension pour celui des Mazières.

Nous aurons évidemment la poursuite de rénovation dans le domaine de la voirie de la chaussée rue Brossolette (240 000€), les rénovations de chaussées et trottoirs dans différents quartiers (760 000€) ainsi que l'avenue des peupliers (250 000 €).

En matière d'urbanisme, le projet de ZAC Centre Ville devrait entrer dans sa phase opérationnelle à la fin de l'année 2011.

Pour conclure, la ligne directrice que nous avons depuis toutes ces années est de bien gérer la Ville. Les taux nous le prouvent et d'ailleurs la Chambre Régionale de Comptes nous avait incité à les augmenter ce que je ne fais pas. La Ville est bien gérée et continuera à l'être. Nos dépenses de fonctionnement seront maîtrisées, nos dépenses d'investissement seront maintenues et nos recettes dans l'ensemble seront des recettes qui perdureront au même niveau que ces dernières années. C'est ce que je peux dire en résumé et en synthèse du débat d'orientation budgétaire. »

Intervention de M. GRISAUD :

« Le contexte dans lequel s'élabore le budget de la commune n'est guère différent de celui de l'an passé :

Ce contexte est celui de l'augmentation du chômage, et notamment de celui des jeunes.

C'est aussi celui de la hausse du coût de la vie, qui touche toute la population et surtout les plus modestes, que ce soient lors des achats alimentaires, ou encore lors du paiement des factures de chauffages devenues exorbitantes pour les ménages les plus pauvres suite aux augmentations successives des prix pratiquées par EDF comme par GDF-SUEZ.

Depuis un peu plus de deux ans, les centaines de milliards distribués aux banques et aux entreprises pour soi-disant les aider à passer la crise ont fait fructifier leurs profits et asséché les caisses de l'état ce qui se traduit par une forte augmentation de la dette publique.

Cette augmentation de la dette publique, le gouvernement la fait payer à la population :

Par la réduction des concours financiers de l'état aux collectivités régionales, départementales ou communales, réductions entamées l'an passé et qui s'aggravent cette année.

Mais aussi par des réductions des budgets de la santé, de l'éducation, des transports ou encore du logement, qui touchent toute la population comme en témoignent des exemples locaux.

La santé, c'est aujourd'hui l'augmentation des frais pour les usagers d'un côté, des économies, suppressions de lits ou fermetures d'hôpitaux de l'autre. Je renouvelle ici ma pleine solidarité avec les personnels en lutte contre les menaces qui pèsent sur les services de l'hôpital Joffre-Dupuytren, et pour dénoncer votre responsabilité personnelle comme Maire et secrétaire d'Etat dans ces attaques contre les hôpitaux publics.

Dans les écoles de Draveil les effectifs sont en hausse dans les classes. Certaines ont dépassé les 30 élèves cette année, tandis qu'on a plus parfois attendre de long mois l'arrivée d'assistants de vie scolaire, dont des milliers de postes ont été supprimés dans le pays.

Au collège Daudet comme au collège Delacroix, où je travaille, ce sont au total 4 classes qui seront supprimées à la rentrée prochaine, dont deux classes de 6eme, une dans chaque collège. Et je pourrais détailler les suppressions de postes d'enseignants ou encore de surveillants, suppressions qui mettent en péril la sécurité des enfants dans ces établissements.

Autre dégradation du service public pour les familles et leurs enfants : la fermeture prévue des centres d'information et d'orientation de Vigneux et de Juvisy, les deux seuls centres proches de Draveil.

Et parfois ces mesures de casse du service public sont directement destinées à favoriser le privé : il n'y a qu'à voir la façon dont vous vous félicitez, Monsieur le Maire, de, je vous cite, « la bonne santé des écoles privées de la ville » alors qu'au même moment l'école publique est attaquée.

Dans le document qui nous a été remis, la municipalité se vante de contenir le budget de fonctionnement consacré au personnel. Mais à quel prix ?

Soulignons une nouvelle fois que sur un peu plus de 400 agents, plus de la moitié n'est pas titulaire.

Se préoccuper d'un véritable service public municipal, ça n'est pas d'externaliser toujours plus de services vers le privé.

Par exemple, comment une seule équipe de deux agents peut-elle assurer les réfections urgentes des chaussées après l'hiver ?

Il est aussi plus qu'indispensable d'augmenter les salaires des agents, d'améliorer leurs conditions de travail et d'effectuer les embauches des personnels nécessaires et pas leur remplacement par des caméras ou encore par des centres d'appels automatisés. Certaines améliorations annoncées, comme celle de services en ligne mis à disposition des usagers, devraient permettre d'alléger la charge de travail et donc d'améliorer les conditions de l'accueil en mairie, pas de faire sans cesse des économies au détriment du service public.

Ce futur budget municipal se devrait aussi de garantir l'accès de tous aux installations de piscine.

La municipalité a-t-elle avancé sur ce dossier afin de garantir, au moins pendant la durée des travaux de la piscine municipale, l'accès des élèves (avec si besoin la mise à disposition d'un car municipal) mais aussi l'accès des usagers, et ceci dans les mêmes conditions financières, au centre aquatique en construction ?

Enfin, une autre priorité de la commune devrait être la vie associative, qui passe par la mise à disposition de salles aujourd'hui disparues ou délabrées. Ces réfections ou reconstructions sont à mon sens plus prioritaires que certaines des opérations onéreuses sur des bâtiments religieux.

Alors une municipalité au service des intérêts du plus grand nombre devrait favoriser et défendre les services publics, pas simplement par des phrases mais par des actes.»

M. le Maire remercie M. Grisaud pour la concision de son intervention tout en lui faisant remarquer que le contexte budgétaire n'est plus du tout celui de 2010.

Par contre, il convient que les problèmes liés à l'inflation subsistent et c'est la raison pour laquelle il tient à maintenir un même niveau de fiscalité pour ne pas impacter davantage le budget des draveilloises et draveillois.

Puis, il reprend différents points évoqués :

Il dit qu'une aide a été apportée aux banques pour sauver le système des PME-PMI sous la forme d'un prêt avec un taux préférentiel permettant un remboursement dans un délai de 7 ou 8 mois et que cela a dégagé un excédent de 2,5 milliards d'euros.

Dans le domaine scolaire, il lui semble normal qu'une diminution des effectifs notamment dans les collèges se traduise par une diminution des classes. Par ailleurs, il estime essentiel que la capacité des écoles publiques sur Draveil soit suffisante pour pouvoir accueillir tous les élèves, ensuite il appartient aux parents de faire un choix entre école privée et école publique.

Sur le budget du personnel, il dit son étonnement puisque le seul budget en augmentation est celui du personnel.

Il dit avoir demandé que la fermeture pour travaux de la piscine « Canetons » n'intervienne qu'après l'ouverture du centre nautique.

Puis, il confirme sa décision relative au 75 bd du Général de Gaulle. Bien que tenant compte du montant des travaux à réaliser, au vu de la complexité du déménagement de certaines associations, il a été décidé qu'il n'y aurait pas de cession du 75 bd du Général de Gaulle.

Intervention de M. BONSIGNORE :

« Je ne partage pas votre présentation générale du contexte dans lequel se prépare l'élaboration du Budget 2011 de Draveil, qui intervient plutôt à mon sens dans un cadre de durcissement de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et de généralisation de la rigueur et de l'austérité.

Avec la réforme des collectivités, adoptée par le Parlement, c'est bien la capacité et l'autonomie des Communes, Départements et Régions à mettre en œuvre des politiques publiques au service des habitants qui sont visées.

Pour la gauche que je représente, nos finalités et ambitions politiques sont diamétralement opposées à la vision néolibérale de la société que cherche à imposer par tous les moyens ce gouvernement dont vous faites partie. Nous prônons une toute autre politique : axée sur la lutte contre les inégalités, toutes les discriminations et pour l'épanouissement de chacun. Tournée vers les besoins des populations et répondant au mieux à leurs aspirations.

C'est donc dans ce contexte marqué aussi par des luttes et résistances multiples que

nous sommes, nous la gauche, appelés à relever, avec les habitants et les salariés, le défi pour défendre et développer notre service public.

La dépense publique n'est pas une maladie qu'il faut éradiquer comme l'a indiqué le Président Sarkozy lors du congrès des maires le 23 novembre. Elle est source de progrès social, de création de richesses, d'épanouissement individuel et collectif, elle garantit les libertés publiques et les solidarités, elle cimenter notre pacte républicain et doit reposer sur la contribution juste et équitable de chacun, selon ses potentialités.

Oui, le déficit public et l'endettement de la France représentent un risque, une menace pour l'avenir de notre pays. Pour autant, il faut en examiner l'origine, les causes, et prendre d'autres mesures que celles que le gouvernement déploie depuis au moins 5 ans pour le réduire.

La réalité du déficit public : L'analyse des comptes publics par l'INSEE démontre que ce déficit public est le fait essentiellement de l'Etat. Ce déficit a été majoritairement généré par les multiples cadeaux fiscaux.

Entre 2000 et 2009, selon le rapport Carrez, le budget général de l'Etat a perdu 100 milliards d'€ : 2/3 sont dus aux baisses d'impôts, 1/3 aux transferts de ressources à la sécurité sociale en guise de compensation des allègements de charges sociales.

Cette somme de 100 milliards est à rapprocher du montant du déficit public : 149,7 milliards d'€ en 2009 et 92 milliards d'€ prévus en 2011.

Si le déficit public, qui représentait 3,3 % du produit intérieur brut (PIB) en 2008, atteint près de 8 % en 2010, c'est sous l'effet du renflouement des banques, sans aucune contrepartie, et du plan de relance mis en place par le Président et dont l'effet sur la croissance et la situation sociale de notre pays reste à démontrer.

L'objectif annoncé du gouvernement, vous les avez bien, est de ramener ce déficit à 6 % dès 2011 et à 3 % en 2013.

Pour parvenir à cet objectif, et outre la suppression de certaines niches fiscales qui rapporterait environ 8 milliards d'€, les projets de lois de finances 2011 et de programmation prévoient de très nombreuses coupes sombres dans les dépenses publiques. L'Etat construit son budget sur la base d'une croissance « zéro » en volume, c'est-à-dire, sur un maintien global de ses dépenses.

Les sommes allouées à la redistribution et au fonctionnement des services publics fondamentaux vont être particulièrement touchées, et concernent les domaines qui sont essentiels à la vie quotidienne de nos habitants, au progrès social ; il s'agit notamment des budgets de :

- Solidarité, insertion et égalité des chances : - 2,7 %
- Ecologie, développement et aménagement durables : - 6 %
- Ville et logement : - 2,5 %,
- Sport, jeunesse et vie associative : - 3,6 %,
- Politique du territoire : - 12,9 %
- Relations avec les collectivités locales : - 4,2 %

Quel est aujourd'hui le sort réservé aux collectivités locales ?

Les concours de l'Etat aux collectivités locales sont gelés en valeur de 2011 à 2014, soit à 50,4 milliards €. Ceci est d'autant plus inadmissible que le secteur local ne représente que 11 % de la dette publique, alors qu'il réalise 21 % des dépenses publiques totales et plus de 70 % des investissements publics civils.

Pour Draveil, ceci devrait se traduire par une réduction en valeur de notre Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). En effet, si la part forfaitaire devrait être maintenue à son montant 2010 (5 948 K€), il est fort à craindre une baisse de l'ordre de 2 % de la part garantie (7 330 K€).

Quant à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et au Fonds de Solidarité de la Région

Ile-de-France (FSRIF), dont le montant pourrait être maintenu, le gouvernement a d'ores et déjà fait part de ses intentions pour les prochaines années de faire porter l'effort de solidarité sur les communes entre elles.

De même, est envisagé le principe d'indexer l'évolution des concours de l'Etat sur des critères de bonne gestion par l'instauration de bonus/malus. Gageons que la définition des critères sera calquée prioritairement sur une approche financière et non sur une analyse réelle des besoins et compositions des populations.

Enfin, les compensations fiscales restant les variables sur lesquelles le gouvernement agit pour atteindre ses objectifs budgétaires, elles vont continuer de baisser en 2011. Initialement prévue à - 11 %, cette baisse pourrait être de l'ordre de - 7% à - 8%, suite aux amendements parlementaires.

Ajoutons deux nouvelles mesures :

- la part départementale de la taxe d'habitation et les parts départementales et régionales de la taxe foncière sur les propriétés non bâties sont transférées aux communes ou à leur groupement,
- la part régionale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est allouée aux départements.

Egalement, la TP, dont la réforme, présentée comme une mesure de simplification, vient en réalité complexifier le paysage fiscal pour les Français,

La suppression de la taxe professionnelle a été assortie pour 2011 d'un mécanisme de neutralisation des réductions et progressions importantes de recettes fiscales qui pourraient en découler.

Enfin, il convient de rappeler que face au gel des dotations, il nous faudra quand même supporter l'évolution de nos dépenses ; l'inflation sur les dépenses, «le panier du Maire», les fait mathématiquement progresser.

Dans le même temps, les attentes des habitants sont toujours plus importantes, le service public local est fortement sollicité dans tous ses domaines d'intervention (petite enfance, éducation et péri scolaire, maintien à domicile des personnes âgées, pratiques culturelles et sportives, cadre de vie de proximité, accompagnement social, accès aux soins, au logement, à l'emploi etc..) et se trouve en difficultés pour répondre, faute de moyens supplémentaires à y consacrer.

Les orientations que je vais vous proposer ont été établies avec esprit de responsabilité sur l'usage des deniers publics et la préservation des grands équilibres financiers, mais aussi avec la ferme détermination de consolider la place du service public local, de traduire en actes nos valeurs de gauche et notre conception de faire de Draveil une ville dynamique, humaine, solidaire, où chaque habitant a sa place et la parole.

Six orientations politiques doivent fonder l'ensemble de nos projets et actions :

1. La nécessité d'un développement urbain maîtrisé et durable :

Il s'agit de poursuivre l'aménagement de notre territoire tout en préservant l'identité et les grands équilibres sociaux entre les différents quartiers. Il nous faut veiller en même temps à la construction d'une ville économiquement (*attractivité des entreprises*) socialement (*renouveau nécessaire des forces vives*) dynamique et garante des enjeux environnementaux. Il s'agit pour cela de promouvoir :

- a) le développement économique et les offres d'emplois sur le territoire de notre ville,
- b) un urbanisme qui soutienne le développement d'une économie de proximité, la sauvegarde des commerces, lieux de vie, vecteurs de lien social et créateurs d'emplois,
- c) l'amélioration du cadre de vie de tous les habitants par une vocation plus territoriale

de nos actions,

d) la valorisation du patrimoine paysager, de nos espaces verts, le développement de transports laissant la part belle aux transports en commun, aux piétons et aux cyclistes, la lutte pour la réduction des gaz à effets de serre, pour une ville moins polluée, moins bruyante, plus agréable.

La poursuite de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) devra porter toutes ces ambitions et en permettre la traduction opérationnelle pour les années à venir. Mais avec un enjeu simple : pourrions-nous encore permettre aux catégories populaires et moyennes les plus affectées par la crise, de continuer à vivre et d'habiter à Draveil, et en même temps créer les conditions pour que leurs enfants le fassent à leur tour?

A côté de la légitime aspiration à accéder à la propriété, il nous revient de garantir une offre de qualité en logement social, avec l'objectif de parvenir à 30 % de logements sociaux (conventionnés, bien entendu) avant la fin du mandat.

2. Une Ville solidaire :

Un des enjeux majeurs consiste, dès lors, à se donner les moyens de maîtriser les risques que le marché et la spéculation immobilière représentent pour le maintien de nos populations sur notre territoire. C'est pourquoi, au-delà de la problématique du logement social qui vient d'être pointée, notre ville doit veiller à la place de chacun dans la cité. Cette ambition devra trouver sa déclinaison dans l'ensemble de nos politiques en direction des familles. Il nous faut favoriser davantage l'accès de tous nos services ; améliorer et rendre toujours plus solidaires nos politiques tarifaires.

Favoriser le droit à la santé, l'accès aux soins pour tous à travers les structures municipales (et réhabiliter notre centre municipal de santé), le partenariat avec la médecine de ville et la défense réelle des hôpitaux publics.

Favoriser la vie associative et l'engagement citoyen, et à ce titre, je me réjouis que vous ayez entendu ma demande de ne pas transformer le bâtiment en briques rouges du 75 bd de Gaulle en logements de standing, qui conservera sa vocation de bâtiment public à vocation associative ; preuve que vous pouvez entendre, parfois, la voix de la raison...

3. Une ville de la réussite pour tous.

De la petite enfance à la jeunesse, en passant par la culture et le sport, il nous faut un projet éducatif local pour guider l'ensemble de nos projets et nous devons veiller à les faire vivre avec les jeunes, mais aussi les parents et la communauté éducative.

– Nous devons aller au devant des jeunes, favoriser l'accompagnement individuel et collectif pour permettre la réussite de chacun et renforcer la dimension citoyenne.

Nos réflexions et décisions devront bien sûr intégrer les réformes projetées par le gouvernement, sur les rythmes scolaires, dont les modalités risquent de profondément modifier nos dispositifs et activités actuels.

4. La démocratie participative :

Chaque Draveillois doit se sentir citoyen à part entière. Il doit pouvoir sentir la possibilité qui lui est offerte, entre autres par le service public local, de devenir acteur des affaires de la Cité. L'utilité sociale et la pertinence de nos actions en matière de gains de bien-être doivent être constamment confrontées aux attentes et aspirations collectives des Draveillois. Nous nous devons d'être à leur écoute, ainsi qu'à celle des usagers de notre service public. Pour cela, il s'agit de les associer davantage encore dans la définition mais aussi dans la construction des réponses que nous apportons aux problèmes identifiés.

5. Le développement et l'évolution du service public local :

La richesse du service public, c'est d'abord ses agents qui le font vivre au quotidien.

C'est pourquoi nous considérons comme primordial de répondre à l'exigence de formation, d'écoute et de constructions partagées. Mais force est de constater qu'il existe des agents en souffrance dans des services sous pression, des usagers qui s'interrogent et nous interpellent. Ainsi, l'ensemble des personnels doivent être

sensibilisés afin que notre service public développe des pratiques et une offre à la population qui puisse promouvoir un développement durable porteur de valeurs d'égalité et de démocratie.

Le service public local apparaît, de plus en plus, pour beaucoup, comme le seul recours, la seule ressource pour les populations, d'autant plus que la précarité, le chômage, les difficultés d'accès au logement s'aggravent, que les libertés publiques, les droits fondamentaux sont malmenés.

Il nous faut notamment nous rapprocher des habitants et travailler plus en cohérence et complémentarité nos multiples activités. Nos interventions doivent être plus territorialisées pour gagner en réactivité et en qualité. Il faut pour cela être en mesure de focaliser les forces du service public local sur les difficultés rencontrées, notamment dans les quartiers les plus en proie à la paupérisation et à la dégradation du cadre de vie.

A ce titre, les réflexions et propositions qui existent sur la notion de pôle de vie, de gestion urbaine de proximité devront être expérimentées (avec une priorité sur les quartiers des Bergeries, de Danton et des Mazières)

6. Un recours à la fiscalité maîtrisé et limité.

La hausse des taux ne peut apparaître comme un moyen d'équilibrer notre balance de fonctionnement, face à une chute conséquente des dotations d'Etat et d'une prévisible stagnation de la contribution économique territoriale qui remplace la taxe professionnelle.

Aussi, face à l'asphyxie financière que l'Etat nous impose, face aux attaques répétées du gouvernement contre la libre administration des élus locaux et des citoyens, je proposerai d'élaborer et de porter devant la population et les salariés un 2^{ème} budget d'exigence, le vrai budget qu'il faudrait pour répondre aux besoins des Draveillois.»

M. le Maire répond que personne n'est capable aujourd'hui de faire une évaluation du manque à gagner en terme de dotation puisque les chiffres ne sont pas encore connus. Toutefois, les prévisions sur la DSU laissent à penser une compensation très vraisemblable de la diminution de la DGF.

Il fait remarquer l'indulgence de l'exposé au regard de la baisse des aides apportées par les autres collectivités territoriales pourtant toutes aussi importantes que les concours de l'Etat. Dans le cadre de l'exercice de vérité venant d'être exposé, il aurait aimé que cela soit dit.

Sur les bâtiments publics, il dit que la Ville doit faire des choix et procéder à des arbitrages. Des structures nouvelles ouvrent et on ne peut augmenter sans cesse le patrimoine, il faut rationaliser les superficies. S'il confirme sa décision pour le 75 bd du Général de Gaulle, il dit que la décision sur le fond est une mauvaise décision ; c'est une bonne décision de politique municipale mais une mauvaise décision de gestion. Il dit encore que souvent les arbitrages que doit rendre un maire, sont des arbitrages de cette nature. Malgré son souci d'une gestion rigoureuse, il prend une décision contraire puisqu'il va falloir dépenser des sommes colossales pour remettre le bâtiment en état avec très peu de subventions.

A propos de la territorialisation de l'action publique, il évoque son précédent exposé qui concernait la volonté de simplification de l'administration et de l'accès à l'administration au travers du portail internet pour la petite enfance et le scolaire.

Concernant la construction de logements sociaux il rappelle qu'il s'agit d'une volonté politique affirmée depuis plusieurs mandats à Draveil. Selon, l'Etat les besoins en Île-de-France sont de 80 000 logements et la Ville de Draveil doit répondre à certaines obligations. Toutefois, il précise que la décision a été imposée sur les chiffres mais pas

sur le principe. En effet la Ville continuera à tenir ses engagements tels qu'inscrits dans le PLH, aucun programme ne se fera sans une part de logements sociaux. Il cite le programme de la ZAC Centre-Ville dont une part des 90 logements prévus sera des logements sociaux.

L'idée d'un budget d'exigence ne lui déplaît pas, puisqu'il présente un budget d'exigence dans un contexte social difficile, une situation économique qui n'a rien à voir avec les années précédentes mais une situation qui conduira à faire des choix. La divergence intervient sur les dépenses supplémentaires proposées, commente seront-elles financées ? Par de l'augmentation d'impôts, ou par la suppression d'autres dépenses ?

Intervention de M. GROISELLE qui dit avoir entendu l'orientation budgétaire présentée et que le débat interviendra au moment du vote du budget. Aussi, il ne souhaite poser que quelques questions :

« Les prévisions économiques tiennent compte d'une reprise estimée à 1,6 % sur l'année 2011. Cela m'interpelle car l'on pense qu'il y aura une inflation 1,8 %, cela voudrait dire qu'il faudrait faire une estimation à 3,4% pour arriver à ces 1,6, cela me paraît complètement inaccessible.

Ma deuxième remarque concerne les 3 millions de non recettes donc de non dépenses suite au transfert à la Communauté d'Agglomération de la collecte des ordures ménagères. Le coût du transfert de ce service n'est-il pas retenu sur l'attribution de compensation de la taxe professionnelle ? Et si oui, à hauteur de combien ?

La dernière chose, on pense très souvent que le social coûte très cher dans une commune ou au niveau de l'Etat. J'ai pris notre budget social et j'ai simplement divisé par le nombre d'habitants de la commune, pour me rendre compte que cela en imposition revenait à moins de 4 euros par an par habitant. »

M. le Maire dit qu'effectivement la reprise est prévue à 1,6 %, et l'inflation à 1,8 %, c'est-à-dire qu'il y a un quasi-équilibre entre la croissance et l'inflation, avec par ailleurs une augmentation des bases figurant dans le projet de loi de finances. Aussi, il dit ne pas comprendre le calcul.

Sur la TEOM, il précise qu'il s'agit d'un budget autonome avec des recettes et des dépenses exclusivement liées au financement des ordures ménagères sans impact sur l'attribution de compensation.

Enfin, il ne comprend pas le ratio fait sur « le budget social » dans la mesure il ne s'agit pas seulement de la subvention versée au CCAS mais sont concernées toutes les aides, dans les secteurs comme la petite enfance, le scolaire, la restauration et le social proprement qui ne se confond pas avec l'action sociale.

Intervention de M. GRUBER :

« Je reste toujours frustré par rapport à vos orientations budgétaires puisqu'on ne voit pas du tout quel est l'impact qu'ont vos orientations sur l'environnement, sur les économies d'énergie. On est toujours dans la même discussion que ce soit au niveau de l'Etat, ou au niveau des collectivités territoriales, toujours les mêmes principes libéraux et non pas une vision écologique de la société. Je me dis que l'on est en dehors du temps, en dehors de la planète. C'est vrai que vous partez d'une réalité mais cela ne nous projette pas dans l'avenir et c'est ce que je déplore. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE des orientations du budget primitif 2011 présentées par Monsieur le Maire.

**DELIBERATION N° 11 02 016 – CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS
SUITE A GARANTIES D'EMPRUNT**

M. BONSIGNORE dit que dans le cadre des garanties d'emprunts accordées, les élus sont en droit de demander au bailleur de donner des réponses sur les engagements pris vis à vis des locataires. Aussi, il dit avoir interrogé le bailleur du Domaine de Villiers à propos des espaces extérieurs, de la réfection des logements et notamment de la qualité des logements en attente d'amélioration ainsi que sur l'arriéré de charge résultant du transfert avec Icade et que le bailleur ne lui répond pas.

M. le Maire rappelle avoir accompagné l'opération de rachat du parc de logements par le Logement Francilien et qu'il poursuit le suivi du dossier avec l'amicale des locataires qui s'inscrit dans une logique de négociation. Une réunion sera organisée prochainement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les conventions de réservation de logements avec :

- la SOGEMAC Habitat :
 - au 91 ter Bd H. Barbusse pour 3 logements
 - au 99 rue F. Buisson pour 2 logements

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de réservation des logements des garanties d'emprunt précitées, **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les avenants à ces conventions.

**DELIBERATION N° 11 02 017 – REFECTION DU MAIL DES DROITS HUMAINS ET
DE L'ALLEE DES DEUX COMMUNES : MODIFICATION CONTRACTUELLE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le projet de convention entre la Ville, la CASVS ayant pour objet de fixer les modalités de répartition financière et administratives concernant l'opération portant sur la réfection du Mail des Droits Humains et de l'Allée des deux communes sur le Quartier des Bergeries,

FIXE la participation financière comme suit :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Eclairage public	76 574,55	Département	70 316,73
Sécurisation site	40 620,00	ANRU	23 438,91
		CASVS	23 438,91
TOTAL HT	117 194,55	TOTAL HT	117 194,55

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférant,

**DELIBERATION N° 11 02 018 – APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN
D'OCCUPATION DES SOLS N°4**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 29 voix POUR**

6 Abstentions : M. GROISELLE, M. CHEVALIER représenté par M. GROISELLE, M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA
APPROUVE la 4ème modification du POS suivant la présentation du dossier modifié, conformément à l'article L 123-13 du code de l'urbanisme.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal conformément à l'article R 123-25.

Le POS approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

La présente délibération deviendra exécutoire :

- dès sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu de la modification du POS, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications ;

- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

DELIBERATION N° 11 02 019 – PLAN D'OCCUPATION DES S OLS : MODIFICATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 34 voix POUR

1 Abstention : Mme SOROLLA

APPROUVE le lancement de la procédure de modification, notamment la mise à l'enquête publique du projet par demande de désignation du Commissaire Enquêteur auprès du Tribunal Administratif de Versailles,

DIT que le projet de modification sera notifié avant l'ouverture de l'enquête publique aux personnes publiques associées avant le lancement de l'enquête.

DELIBERATION N° 11 02 020 – AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA ZAC CENTRE VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 29 voix POUR

5 Abstentions : M. GROISELLE, M. CHEVALIER représenté par M. GROISELLE, M. GRUBER, M. GRISAUD, Mme SOROLLA

1 Contre : M. BONSIGNORE

AUTORISE la Société INFRA CONSEIL, ou la Société d'Aménagement de Draveil Centre (SADC) spécifiquement constituée pour le projet, dont le siège est à Pontoise – 95300, 4 rue des Maréchaux, à déposer les dossiers de Permis de démolir et de construire sur les parcelles cadastrées AE 441-446-612, sises 226 boulevard Henri Barbusse et rue de l'Abbé Bellanger.

DELIBERATION N° 11 02 021 – AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'ECOLE BROSSOLETTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de Permis de construire pour l'installation d'un bâtiment modulaire sur la parcelle AO 777, sise 42 rue Pierre Brossolette.

DELIBERATION N° 11 02 022 – DEMANDE D'UNE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR LE RENOUELEMENT D'EQUIPEMENTS SCENIQUES AU THEATRE DONALD CARDWELL ET AU CAFE-CULTURES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de renouveler une partie de l'équipement scénique du Théâtre

Donald Cardwell et du Café-Cultures, **APPROUVE** le montant des travaux estimé 33 627,70€ HT soit 40 218,73 € TTC, **APPROUVE** le plan de financement, **SOLLICITE** les subventions maximales du Département,

DIT que le financement de l'opération sera assuré par :

- une subvention du Département au titre de l'aide au renouvellement des matériels et équipements des établissements culturels
- un autofinancement de la Ville.

S'ENGAGE à prendre en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien de l'établissement, **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant notification de la subvention, à l'exception des travaux pour lesquels une dérogation aurait préalablement été accordée, **SOLLICITE** du département, une dérogation afin d'autoriser la ville à commencer les travaux avant attribution des subventions, **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à la réalisation du projet

DELIBERATION N° 11 02 023 – FRANCE TELECOM : CONVENTION CADRE D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX SUR LA VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention cadre locale à passer avec France Télécom relative à la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de France Télécom établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité, **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention à venir et tout autre acte consécutif à l'exécution de cette convention.

DELIBERATION N°11 02 024 – FRANCE TELECOM : CONVENTION PARTICULIERE RUE WALDECK ROUSSEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention à passer avec France Télécom relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques rue Waldeck Rousseau, **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention à venir et tout autre acte consécutif à l'exécution de cette convention.

DELIBERATION N°11 02 025 – REGLEMENT DE SINISTRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition d'indemnisation du sinistre ci-dessus de la compagnie d'assurance FILIA-MAIF, sise 200 avenue Salvador Allende à NIORT cedex 09 (79076), pour un montant de 1 255,80 euros.

DELIBERATION N° 11 02 026 – TARIF DES COMMERCANTS SOUS LA HALLE DU MARCHE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs ci-dessous à compter du 1er avril 2011 aux commerces intérieurs à la halle du marché :

Abonnés :	Euros :
1 table de 2m de façade	2,90
2 tables de 2m de façade	6,90
3 tables de 2m de façade	12,30
Table suivante	5,80

Droits de déchargement :	1,00
Tarification EDF : Kw/heure	0,17

DELIBERATION N° 11 02 027 – CONTRAT ENFANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le nouveau Contrat Enfance Jeunesse entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse 2010-2013, **AUTORISE** M. le Maire à signer d'éventuels avenants

DELIBERATION N° 11 02 028 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE d'adopter la modification du tableau des effectifs suivante :

Création :

- 1 emploi de technicien territorial – titulaire-
- 2 emplois de technicien territorial principal de 2ème classe – titulaires-
- 1 emploi de technicien territorial principal de 1ère classe – titulaire -

Suppression

- 1 emploi de contrôleur de travaux -titulaire-
- 2 emplois de contrôleur de travaux principal -titulaires-
- 1 emploi de contrôleur chef -titulaire-

DELIBERATION N° 11 02 029 - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVES AUX PRESTATIONS DE SERVICE VERSEES PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LES EQUIPEMENTS DE L'ENFANCE

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 34 voix POUR**

1 Abstention : Mme SOROLLA

APPROUVE les dispositions des nouvelles conventions d'objectifs et de financement des prestations de service proposées par la CAF :

- convention n°200100027 relative aux accueils de loisirs sans hébergement

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer les dites conventions et leurs avenants.

La séance du conseil est levée à 22 H 30

Georges TRON
Maire de Draveil

*Les délibérations et comptes-rendus sont consultables en Mairie, au
Secrétariat Général, aux heures d'ouverture des bureaux.*